

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 6 mars 2025

Date d'affichage 6 mars 2025

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 17 + 12 procurations

votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Le DOUZE MARS à Vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Gérard GUESNE, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX.

Excusés :

Mme Bénédicte MARCHAIS,	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
M. Gaëtan THOMAS,	(Pouvoir donné à Mme Marie DENONELLE)
Mme Françoise PELLODI,	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
M. Nicolas CHABLE,	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné Mme Cécile KNITTEL)
Mme Delphine LETESSIER	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Marie-Hélène TROUILLOT)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
M. Carl GUILLEMIN	(Pouvoir donné à M. Christophe BISI)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Laurent PHILIBERT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

INFORMATION SUR LES DECISIONS

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Maire ;

Une information sera communiquée aux membres de l'assemblée quant aux dernières délégations prises par Monsieur le Maire pour la période du 13 février 2025 au 5 mars 2025.

- **Décision du 13/02/2025 n° 2025/02/09**

Objet : relative à la signature d'un contrat avec GINGER CEBTP quant à la réalisation d'une étude géotechnique pour les travaux de démolition et de reconstruction d'un bâtiment sinistré (rue du collège - 72400 La Ferté-Bernard). Le coût de de la mission s'élève à 6 280 € HT

- **Décision du 13/02/2025 n° 2025/02/10**

Objet : relative à la signature d'une mission de Contrôle Technique avec la Société APAVE pour les travaux de démolition et de reconstruction d'un bâtiment sinistré (rue du collège -72400 La Ferté-Bernard). Le coût de la mission s'élève à 3 850 € HT.

- **Décision du 13/02/2025 n° 2025/02/11**

Objet : Relative à la signature avec la société SYGMATEL ELECTRICITE d'un acte modificatif au marché public de travaux pour la Réhabilitation du restaurant scolaire et hébergement COSEC - Lot 3 Electricité - Courants faibles et forts pour un montant de 8 487, 37 € HT.

- **Décision du 13/02/2025 n° 2025/02/12**

Objet : Relative à la signature avec l'EURL PIERRE SPS d'un marché quant à la mission de coordonnateur SPS pour les travaux de l'avenue de la République entre la rue Denfert Rochereau et la rue Léo Delibes (travaux d'aménagement urbain et paysager – aménagement d'une liaison douce). Le coût de la mission s'élève à 1100,00 € HT.

- **Décision du 13/02/2025 n° 2025/02/13**

Objet : Relative à l'attribution du marché public de travaux d'aménagement de l'avenue de la république - lot 2 : eau potable pour un montant de 137 249, 00 € HT.

- **Décision du 24/02/2025 n° 2025/02/14**

Objet : Relative à la souscription d'une assurance "Responsabilité Atteinte à l'Environnement" auprès de MMA ENTREPRISE, pour un montant annuel de 2 935 € TTC.

- **Décision du 27/02/2025 n° 2025/02/15**

Objet : Relative à la demande de subvention auprès de la Préfecture de la Sarthe dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), pour un montant de 7 500 €.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Laurent PHILIBERT

Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU